

001	CTAT D	THOTPEN	TDEC	OILDOE
= er ea 17.		INCIDEN	III IIII IP 1 246 (9)	

			N° 48
		Fait sportif 🛚	Fait technique $\square$
Intitulé de l'épreuve : Championnat Su	d M2		
LIEU DE L'ÉPREUVE : Pole Mécanique Kart	ing - Alès ()		
Date de l'épreuve : <u>06-07/04/2024</u>			
Fait survenu pendant : Finale			
Dont le départ à eu lieu à (heure/minutes	): 07/04/2024 - 15:57		
LE PILOTE N° : NOM :	GORGUES Pré	NOM : Maxime	
CATÉGORIE : KA 100 N° DE LIC	ENCE : 320758		
NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE: Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rappr Concurrent concerné, ont examinés l'affaire su concurrent N° celui-ci a perdu des places of Commissaires Sportifs imposent cette pénalité 2024. Il est rappelé au Concurrent qu'il dispose	ivante, détermine que le Pilote mentionné ci-de u est resté sur place. Ce fait est une violation di conformément à l'Art. 3.6.2.e du Code de conc e d'un droit d'Appel conformément à l'article 15 d	ssus a eu un mauvais com u Code de conduite de Karl uite de Karting et de l'Art.	portement envers le ting 2024. Les
Nom et fonction de la personne ayant coi CEBE Olivier CS	NSTATÉ L'INFRACTION :		
DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORT DISQUALIFICATION DE LA MANIFES	STATION		
Décision communiquée au pilote/concurre GORGUES Maxime	NT:		
DATE: 07/04/2024	À (HEURE/MINUTES) : 16:44		
Men	mbres du collège des Commissaires Spo	RTIFS	
Président du collège  Nom/Prénom : NAVARRO Bernard (FRA)  N° Licence : 59108  Signature :	COMMISSAIRE SPORTIF  NOM/PRÉNOM: ALLEMAND Pierre (FRA)  N° LICENCE: 74998  SIGNATURE:	COMMISSAIRE  NOM/PRÉNOM: TISTOU  N° LICENCE: 210400  SIGNATURE:	
	SIGNATURES		

D ...

PILOTE CONCURRENT\* TUTEUR HEURE D'AFFICHAGE (HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE): COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

<sup>\*</sup> Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).